



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion du 25 juin 2020

Président: Jérôme BOUQUET.

Présents: Mmes Catherine DELORT, Patricia DUTHIN.

Mrs Bernard BALAGEAS, Jean-François BARIS, Jamel KOUROUGLI.

Mr Robert FERNANDEZ Secrétaire Général du District assiste à la réunion.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

CHAMPIONNATS 2020/2021

Match n°50619.2 du 15/02/2020 en D3 Poule E CANTON MIRAMBEAU 1 – TREFLE SP REAUX 1 :

Match arrêté à la 82^{ème} mn de jeu.

Dossier traité par la commission d'appel PV n°9 du 09/06/2020 :

Décision prise par la commission :

- La Commission de céans décide **D'INFIRMER EN PARTIE** la décision de première instance.
- La Commission décide d'**ANNULER LA PERTE DU MATCH** par pénalité pour le club de Réaux.
- La Commission précise que conformément aux décisions fédérales de mettre un terme aux compétitions de la saison 2019-2020, il est évident que la présente décision ne pourra recevoir une exécution totale, en ce sens que la rencontre ne pourra être effectivement rejouée par les deux équipes. **Ladite rencontre restera donc inscrite au calendrier des deux équipes comme une rencontre à rejouer et « sans date ».**
- ✚ La Commission des championnats coupe et challenge entérine la décision de la commission d'Appel
 - De ce fait cela implique une modification des accessions et rétrogradations des championnats de la saison 2019/2020, le club d'ESPB meilleur second de D3 qui devait accéder en D2 est maintenu en D3. Le club de Canton de Mirambeau suite cette décision passe meilleur second et accède donc en D2.

La prochaine réunion de la commission est programmée au 19 août à 10h00.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Bernard BALAGEAS